



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 40964

### Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le devenir des centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Les CSAPA accomplissent des missions essentielles en matière d'information, d'évaluation médicale ou encore d'orientation de toute personne ayant des difficultés en raison d'une addiction. Elle lui demande de bien vouloir préciser le financement prévu pour ces CSAPA.

### Texte de la réponse

Les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) sont financés sur des crédits de l'assurance maladie, plus particulièrement sur l'enveloppe objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) médico-social hors-Cnsa et dit « spécifique ». En 2013, plus de 320 millions d'euros ont été consacrés au financement des CSAPA. En 2014 et 2015, ce montant a été reconduit et des crédits supplémentaires ont été délégués à hauteur de 3.5 millions d'euros en année pleine pour renforcer le maillage territorial dans le cadre d'un meilleur accès aux soins. Les CSAPA ont vocation à constituer une structure pivot de proximité dans la prise en charge et la prévention des addictions.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Le Callennec](#)

**Circonscription :** Ile-et-Vilaine (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40964

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 octobre 2013](#), page 11143

**Réponse publiée au JO le :** [9 février 2016](#), page 1182